



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mercredi 8 avril 2020 - 18h00

Mesures de lutte contre le Covid-19

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont en vigueur sur tout le territoire national.

Bilan dans l'Aube depuis le début de l'épidémie :

- 153 personnes actuellement hospitalisées, dont :
 - 27 hospitalisées en réanimation ou soins intensifs (au CH de Troyes)
 - 126 hospitalisées dans d'autres services (au CH de Troyes et au GHAM de Romilly)
- 54 retours à domicile
- 55 décès diagnostiqués Covid-19 au total
 - 47 en structures hospitalières
 - 8 en EHPAD
- 40 lits de réanimation opérationnels à cette heure
- 7 EHPAD et établissements médico-sociaux pour personnes handicapées auboises enregistrent plusieurs cas confirmés Covid-19 parmi les résidents.

Conformément aux consignes nationales, l'ensemble des EHPAD ont mis en place, à partir du 30 mars, des mesures de protection renforcée pour l'ensemble des résidents, le confinement notamment.

L'Aube bénéficie de trois consultations dédiées au COVID-19 en médecine de ville : une consultation SOS médecins, une consultation à Aix en Othe et une consultation à Bar sur Seine.

Elles sont accessibles uniquement avec un rendez-vous pris au préalable.

Organisation des dépistages

Afin de limiter et maîtriser la propagation du virus Covid-19, il convient de réaliser un dépistage massif, prioritairement des professionnels de santé, et personnels travaillant dans le milieu sanitaire, médico-social et lieu de collectivité (personnes handicapées, enfance ...). Pour mener à bien à ces dépistages, notre département dispose désormais de 7 points de prélèvements, permettant un meilleur maillage départemental. Le Centre Hospitalier de Troyes, le centre hospitalier de Romilly sur Seine et 5 laboratoires d'analyses privés auboises, situés à Troyes, Nogent sur Seine et Brienne le Château, sont donc opérationnels pour réaliser les prélèvements en vue des tests biologiques.

Seul un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique (prescription sur ordonnance).

Plateforme de mise en relation des structures médico-sociales avec les professionnels de santé ou étudiants volontaires

Afin de pallier le manque de personnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux touchés par l'épidémie COVID 19, l'ARS Grand Est, en partenariat avec l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (URIOPSS) Grand Est, met à disposition de toutes les structures un site internet facilitant la mise en relation entre des structures qui ont des besoins en personnel et des propositions de volontaires sur toute la région. La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJCS) est également partenaire de ce projet.

Cette plateforme basée sur le principe de bourse à l'emploi est construite en 2 parties : 1/ je suis un établissement, je recherche de l'aide et 2/ je suis un volontaire, je veux aider.

Il s'agit d'un nouveau canal exclusivement dédié aux métiers du secteur social et médico-social en région Grand Est. Une trentaine de métiers sont ciblés parmi lesquels agent de bio-nettoyage, maîtresse de maison, surveillant de nuit, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, éducateur spécialisé, assistant de soins en gérontologie... Les renforts pour les établissements EHPAD et l'aide à domicile sont particulièrement ciblés.

En pratique

- Chaque établissement social/médico-social crée un compte sur la plateforme <https://www.renfort-esmsgrandest.fr/#> et précise ses besoins urgents en professionnels en remplissant des fiches missions.
- Les professionnels volontaires se rendent également sur la plateforme, s'inscrivent en renseignant leur métier, leur disponibilité et la zone géographique d'intervention souhaitée, pour proposer leurs services aux établissements.

Il s'agit de disposer d'un espace virtuel complémentaire où se rencontrent offre et demande de renfort : il revient aux candidats de se positionner sur les besoins publiés par les structures sociales et médico-sociales, et aux établissements de contacter les volontaires à parti des profils déposés.

Cette nouvelle plateforme vient compléter les initiatives déjà engagées (appel à volontaires de l'ARS, réserve sanitaire, plateformes développées localement par les villes, les conseils départementaux, par les établissements de santé).

Rappel des gestes barrières



Liens utiles :

Un numéro vert national 0 800 130 000 répond à vos questions sur le COVID-19, 7J/7, 24H/24

Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>